

**RÉUNION COMMUNE DES GROUPES DE TRAVAIL DU TCA SUR LES OBJECTIFS DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) DU 1ER JUIN 2018
RAPPORT DE SYNTHÈSE ET ÉTAPES SUIVANTES**

INTRODUCTION

1. Une réunion commune des Groupes de travail du TCA sur les Objectifs de développement durable (ODD) s'est tenue de 9 h à 11 h le 1^{er} juin 2018 juste avant la seconde réunion préparatoire informelle de la Quatrième Conférence des États Parties (CEP4) au Traité sur le commerce des armes (TCA) à Genève, en Suisse (ci-après « réunion commune »).
2. La réunion a été organisée dans le prolongement de la discussion thématique de la Troisième Conférence des États Parties (CEP3) au Traité sur le commerce des armes, qui avait examiné et mis en lumière les liens et les synergies entre le Traité et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne l'Objectif de développement durable 16 — promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous — et l'une de ses cibles connexes, 16.4 — une réduction nette du trafic d'armes d'ici 2030.
3. Afin d'examiner de plus près comment l'application du Traité pourrait contribuer à la réalisation des ODD et à renforcer l'argumentaire en faveur de l'adhésion au Traité, la CEP3 a décidé que le programme de travail des trois Groupes de travail devra prendre en compte certains aspects des liens entre le Traité et les ODD relevant de leur mandat, et que ces derniers présentent un rapport à ce sujet à la CEP4 (paragraphe 22 du [Rapport final](#) (ATT/CSP3/2017/SEC/184/Conf.FinRep. Rev1)). L'objectif de la réunion commune était d'approfondir l'examen de cette relation et d'assister les Coprésidents des Groupes de travail dans l'identification des liens pertinents dans le cadre de leur mandat.

APERÇU

4. La réunion commune était coanimée par M. l'ambassadeur Klaus Korhonen de la Finlande et par Mme Anna Alvazzi del Frate, directrice des programmes de Small Arms Survey. Après les remarques introductives de l'ambassadeur Korhonen, Mme Alvazzi del Frate a fait un exposé présentant le contexte et la situation des ODD, ainsi que des exemples de liens et d'aspects complémentaires entre certaines cibles spécifiques des ODD et les trois Groupes de travail du TCA (développés dans l'annexe A). Les Coprésidents des trois Groupes de travail sont ensuite intervenus pour présenter leur vision des liens entre les ODD et leurs programmes, suivis par une discussion générale avec l'ensemble des participants et par des observations finales des coanimateurs et du Président de la CEP4, M. l'ambassadeur Nobushige Takamizawa du Japon.

5. Parmi les messages clés soulevés au cours de la réunion commune, l'on peut citer :
- a. La mise en œuvre et l'application des dispositions du TCA contribuent en soi à la mise en œuvre et à la réalisation des ODD ; cela ne représente aucune charge supplémentaire, les ODD ne constituent pas un niveau supplémentaire de mise en œuvre ou d'établissement de rapports ;
 - b. Les ODD ont été adoptés par consensus de l'ensemble des États membres de l'ONU et le TCA pourrait être un indicateur de leur engagement à réaliser les ODD ; et
 - c. Le suivi des progrès dans la mise en œuvre des ODD peut aider les parties prenantes à comprendre et à mettre en avant l'impact de l'application du TCA.

CONCLUSIONS ET ÉTAPES SUIVANTES

6. Les participants à la réunion de travail commune ont confirmé que l'application du TCA peut contribuer à la réalisation des ODD et au renforcement de l'argumentaire en faveur de l'adhésion au Traité. Ils ont affirmé que les trois Groupes de travail doivent continuer à examiner les liens entre le Traité et les ODD relevant de leur mandat dans le contexte de leurs réunions et plans de travail respectifs. Ils ont également convenu que l'examen de ces liens entre le Traité et les ODD devra à l'avenir prendre la forme d'un processus organique et que les Coprésidents des Groupes de travail devront identifier les opportunités de traiter la question au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux.

7. À la lumière des commentaires exprimés lors des discussions, les Coprésidents des Groupes de travail continueront à examiner et à encourager les liens entre le TCA et les ODD, et ils saisiront les occasions de souligner et d'évoquer ces liens dans le cadre de leurs réunions et plans de travail respectifs lorsque ces occasions se présenteront.

ANNEXE A. EXEMPLES DE CAS OÙ L'APPLICATION DES ARTICLES DU TCA PEUT CONTRIBUER À LA RÉALISATION DES CIBLES DES ODD

Groupe de travail sur l'universalisation du Traité (WGTU)

Disposition du TCA		Lien avec les ODD	
Article 1 du TCA (Objet et but)	Le présent Traité a pour objet (...) afin de : (...) Réduire la souffrance humaine	Cible 16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
	Le présent Traité a pour objet (...) de prévenir et éliminer le commerce illicite d'armes classiques et empêcher le détournement de ces armes	Cible 16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
Plan de travail du WGTU dans le cadre des réunions préparatoires de la CEP4	Défi lié au « renforcement des capacités » (défi n° 7 de la liste des défis au processus d'universalisation du Traité de l'annexe A du Plan de travail du WGTU dans le cadre des réunions préparatoires de la CEP4 (ATT/CSP4.WGTU/2018/CHAIR/249/M1.WorkPlan).	Cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
		Cible 16. A	Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
		Cible 17.2	Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés
		Cible 17.3	Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses

			provenances en faveur des pays en développement
		Cible 17.4	Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés
		Cible 17.6	Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines, et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
		Cible 17.9	Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire
		Cible 17.14	Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
		Cible 17.16	Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable
		Cible 17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats

			public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière
		Cible 17.18	D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un nombre beaucoup plus grand de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
		Cible 17.19	D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement
	Défi lié aux « obligations relatives à l'établissement de rapports » (défi n° 8 de la liste des défis au processus d'universalisation du Traité de l'annexe A du Plan de travail du WGTU dans le cadre des réunions préparatoires de la CEP4 (ATT/CSP4.WGTU/2018/CHAIR/249/M1.WorkPlan))	Cible 16.10	Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Groupe de travail sur l'application efficace du Traité (WGETI)

Sous-groupe de travail sur l'article 5. Mise en œuvre générale

Disposition du TCA		Lien avec les ODD	
Groupe de travail sur l'application	Paragraphe 35 : « En ce qui concerne les autorités nationales compétentes, les participants ont échangé leur expérience de l'établissement de	Cible 5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

efficace du Traité : Rapport de synthèse des Présidents et étapes suivantes, 6- 7 mars 2018	nouvelles agences responsables de l'application du TCA, ainsi que l'adaptation et l'expansion des agences existantes pour intégrer ces fonctions. Ils ont également donné des exemples de l'éventail de ministères et d'agences gouvernementales qui ont été désignés comme des autorités nationales compétentes. Des exemples d'États ayant confié à différentes autorités la responsabilité du traitement de différents types de transferts, de biens ou de licences ont également été mentionnés. »	Cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
		Cible 16. A	Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
		Cible 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Sous-groupe de travail sur les articles 6 et 7. Interdictions et exportations et évaluation des demandes d'exportation

Disposition du TCA		Lien avec les ODD	
Groupe de travail sur l'application efficace du Traité : Rapport de synthèse des Présidents et étapes suivantes, 6-7 mars 2018	Paragraphe 23 : « L'importance d'avoir accès aux informations nécessaires à la conduite d'une véritable évaluation des risques et la nécessité de définir des structures et des mandats clairs ont également été évoquées, de même que la nécessité d'établir et d'entretenir la coopération interagences. »	Cible 16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
		Cible 16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
		Cible 8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes
		Cible 11.4	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
		Cible 16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
		Cible 12.7	Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des

			marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ¹
Paragraphe 26 : « En ce qui concerne la discussion sur la violence fondée sur le genre et le paragraphe 4 de l'article 7, les débats ont été limités par manque de temps. L'importance de l'obligation a été soulignée par les participants, tant du côté des États Parties que des organisations de la société civile. Plusieurs participants ont également reconnu que des travaux complémentaires sont nécessaires sur cette question pour soutenir son application par les États Parties. »	Cible 5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	
	Cible 8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	
	Cible 16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	
	Cible 16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	

Sous-groupe de travail sur l'article 11. Détournement

Disposition du TCA		Lien avec les ODD	
Groupe de travail sur l'application efficace du Traité : Rapport de synthèse des	Paragraphe 11 : « l'importance du partage d'informations et de l'établissement de mécanismes et de consignes sur l'échange d'information afin de contribuer à prévenir et à lutter contre le détournement »	Cible 16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
	Paragraphe 13(d) : « d'envisager de possibles	Cible 16. A	Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

¹ Ces éléments peuvent également être examinés en lien avec l'article 15 du TCA sur la coopération, qui prévoit des dispositions visant à prévenir la corruption. Il pourrait donc également s'agir d'une question relevant de l'universalisation.

Présidents et étapes suivantes, 6-7 mars 2018	mécanismes d'échange d'informations et d'établissement (ou d'une meilleure utilisation) des points focaux nationaux pour l'échange d'informations sur les questions de détournement »	Cible 15.7	Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande (15.C. Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance)
---	---	------------	--

Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports

Disposition du TCA		Lien avec les ODD	
Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports Rapport des Coprésidents sur la réunion du 8 mars 2018	« Les moyens suivants d'épauler les États Parties dans la présentation de rapports initiaux et annuels fiables et en temps opportun ont été proposés : 1) donner au Secrétariat du TCA un mandat d'assistance à l'établissement de rapports ; 2) proposer une liste des documents de référence et des outils disponibles ; 3) établir un annuaire des experts en établissement de rapports vers lesquels les États Parties rencontrant des difficultés dans ce domaine pourraient se tourner afin d'obtenir une aide ciblée ; 4) donner aux Coprésidents du WGTR un rôle de sensibilisation aux questions relatives à l'établissement de rapports ; et 5) héberger un forum sur la plateforme informatique du TCA permettant de discuter de l'établissement de rapports lors des périodes intersessions. »	Cible 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
		Cible 16. A	Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
		Cible 17.18	[D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un nombre beaucoup plus grand de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays]
		Cible 16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
		Cible 16.10	Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
